

### Direction des Études

### Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

### N°2025-053

Séance du 19 septembre 2025

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY Vice-Présidente : Isabelle CABY

### Partenariat CPGE : Convention cadre et liste des établissement partenaires

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 19 Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 25 Nombre de vote contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la convention cadre et liste des établissement partenaires CPGE, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 19 septembre 2025

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY



### Service de Région Académique à l'Enseignement Supérieur

### Convention cadre

### Entre

La Région Académique Hauts-de-France Représentée par la Rectrice de région académique, chancelière des universités, Madame Sophie BÉJEAN,

Et

Les universités de la région académique Hauts-de-France listées ci-dessous :

L'EPE Université de Lille Représenté par son président, Monsieur Régis BORDET

L'Université de Picardie Jules-Verne Représentée par son président, Monsieur DENIS POSTEL

L'EPE Université Polytechnique des Hauts-de-France Représenté par son président, Monsieur Abdelhakim ARTIBA

L'université d'Artois Représentée par sa présidente, Madame Anne DAGUET-GAGEY

L'Université du Littoral Côte d'Opale Représentée par son président, Monsieur Edmond ABI-AAD

Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-3;

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2014-1073 du 22-09-2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des CPGE de lycées publics dans un EPSCP ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche.

### **PREAMBULE**

Le continuum Bac-3 Bac+3 est un axe essentiel de la loi ESR du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Il s'agit de favoriser la réussite de tous les étudiants en :

- préparant mieux l'orientation des lycéens à travers des actions de sensibilisation et d'information;
- créant les conditions d'une réelle continuité pédagogique entre le secondaire et le supérieur;

 fluidifiant et sécurisant les parcours à travers des équivalences, des passerelles, des doubles inscriptions qui permettent de consolider les dispositifs de réorientation entre les formations d'enseignement supérieur de l'académie.

Le projet de la région académique construit autour de l'équité et de l'ambition scolaire place ce continuum comme un enjeu majeur de la démocratisation de l'enseignement supérieur dans notre région. La politique de la région académique qui décline ces objectifs nationaux est placée sous le pilotage de la rectrice de région académique. Elle est déclinée à travers la Commission de Région Académique des Formations Post Bac (CRAFPB) qui définissent les objectifs et les actions à mettre en œuvre. Elle s'articule également avec le schéma régional d'orientation et d'insertion.

Les académies se sont engagées à renforcer et structurer la dynamique partenariale en vue de promouvoir l'égalité des chances et combattre les déterminismes.

Ainsi, le développement des partenariats à travers la signature systématique d'une convention entre les lycées ayant des classes post baccalauréat et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel doit ainsi favoriser une véritable continuité dans les parcours de formation et garantir l'équité entre les élèves et les étudiants sur tous les territoires de la région académique.

### Article 1. Objet de la convention cadre

La présente convention définit les modalités de partenariat qui s'inscrivent dans un cadre commun à tous les établissements de la région académique. Cette convention sera déclinée sous forme de conventions propres à chaque lycée et à chaque université.

Les conventions entre les lycées de la région disposant de formations d'enseignement supérieur et les universités visent à :

- améliorer la connaissance mutuelle des formations dispensées dans les établissements signataires ;
- faciliter les passerelles et fluidifier les parcours des étudiants entre les différentes formations ;
- mutualiser certaines ressources pédagogiques ou relatives à la vie étudiante, au bénéfice des étudiants appartenant aux établissements signataires ;
- rapprocher les étudiants et les enseignants des lycées de la recherche pratiquée dans les universités signataires.

### Article 2. Déclinaison de la présente convention cadre

Cette présente convention cadre se décline en conventions d'application entre établissements. Il est rappelé les dispositions de l'article L612-3 du code de l'Education, à savoir que chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur conclut une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants, sauf lorsqu'aucun établissement ne propose de formations d'enseignement supérieur en lien avec celles dispensées dans le lycée.

Les conditions d'exécution de la présente convention (durée, révision de la convention et litiges) s'appliquent aux conventions d'application.

### Article 3. Communication et publicité de la convention

La présente convention s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre les lycées et les universités. Afin d'informer les élèves et les étudiants de l'existence d'un tel rapprochement, les parties s'engagent à mener des actions de communication et d'information, de façon conjointe et indépendante. Ces actions seront détaillées dans les conventions d'application.

Les parties s'engagent à mentionner leur collaboration dans toute communication écrite et orale.

### Article 4. Actions et contenus du partenariat

Les conventions d'application s'attacheront à préciser les éléments ci-dessous.

### Services offerts aux étudiants

La convention d'application devra recenser les services offerts aux étudiants dans le cadre de leur inscription au sein d'une université et comprenant, a minima, les éléments suivants, sous les mêmes conditions que les étudiants inscrits dans l'université :

- Accès à la bibliothèque universitaire
- Accès aux activités sportives universitaires
- Accès aux activités culturelles universitaires
- Accès aux aides sociales
- Accès au service de santé étudiante
- Possibilité de dépôt de projet FSDIE par les associations agréées par l'Université dans laquelle le projet est déposé

### Mutualisation des ressources

Sur la base du volontariat, des enseignants de l'université ou des lycées pourront assurer des charges d'enseignement dans l'établissement partenaire. La convention précisera l'accès éventuel aux laboratoires de recherche. Selon les modalités précisées par les signataires, les lycées pourront mettre à disposition de l'université, leurs plateformes technologiques, lorsqu'elles existent.

### Information

Les conventions d'application préciseront les modalités et les actions de liaison concernant les enseignements des établissements signataires.

### Fluidité des parcours

Les lycées et les universités signataires conviendront dans le cadre de conventions bilatérales d'application des modalités permettant la reconnaissance des parcours des étudiants des lycées signataires en vue de poursuivre leur cursus dans des filières de l'université et, le cas échéant, de la composition et du fonctionnement des commissions mixtes pédagogiques chargées de valider parcours et années de formation sous la forme de crédits ECTS selon les dispositions du code de l'Education.

Un tableau commun, récapitulant les correspondances entre inscription au sein d'une CPGE et inscription dans l'université sera annexé à la présente et mis à jour annuellement. Ce tableau précise, le cas échéant, l'université des Hauts de France en capacité de dispenser la licence souhaitée par l'étudiant.

### Article 5. Suivi des conventions

Le suivi de la convention cadre sera assuré au sein de la Commission de Région Académique des Formations Post Bac (CRAFPB).

### Article 6. Durée et révision de la convention

La présente convention cadre est conclue pour une durée de cinq (5) ans. Elle est ensuite reconduite de manière tacite pour la même durée, sauf dénonciation conforme à la procédure prévue à l'article 8 de la présente convention.

### Article 7. Modification de la convention

Toute modification ou renonciation à l'une des dispositions de la présente convention ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un accord écrit, sous forme d'avenant, dûment signé par les parties concernées.

### Article 8. Dénonciation de la convention cadre

Si l'une des parties ne souhaite pas reconduire son engagement, elle devra le signifier à chacune des autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception, ce au moins deux (2) mois avant la prochaine échéance de la convention.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, la partie insatisfaite pourra résilier la convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres parties. Passé un délai de 3 mois à compter de la date à laquelle chacune des autres parties aura reçu première présentation de la lettre, la partie dénonciatrice ne sera pas engagée par la présente convention cadre.

En cas de dénonciation de la présente convention par une ou plusieurs parties, les étudiants concernés par son application continueront de bénéficier de ses dispositions jusqu'à la fin de l'année scolaire/universitaire en cours lors de la dénonciation.

### Article 9. Litige

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, l'une des parties pourra saisir la juridiction compétente.

Fait à Lille, en 5 exemplaires originaux, le

La présidente de l'université d'Artois

Anne DAGUET-GAGEY

Sophie BEJEAN

La rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière, des universités Université de Lille - Tableau des compatibilités entre filières CPGE et cursus universitaires pour les inscriptions administratives, réorientations et poursuites d'études – campagne 2024-2025 DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION

CPGE	Année 1	CONTROL DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PRO	Année 2	ROCK SHOWING THE COMPANY OF THE PROPERTY OF TH
	L1 Sciences	L1 Sciences économiques et sociales (1SECCL)		L2 Sciences économiques et sociales (2SECC1)
	L1 Gestion (1GESPE)	1GESPE)	-	L2 Gestion (2GESPE)
	L1 Économi	L1 Économie et management (TEGOGP)	1	12 fconomie et management internationaux (2EGOGG) 2 fconomie et management des entreprises (2EGOGM) 2 fconomie et management des entreprises (2EGOGM)
ECG (économique et commerciale générale)	L1 Économi	.1 Économie, statistique et modélisation (1EGOGL)	- Constitution	12 Écolomie statistique et modélication (25000)
	L1 Sociologi	L1 Sociologie - histoire (1SOCLE)	1	L2 Sociologie – histoire (2SOCLE)
	L1 Sociolog	L1 Sociologie quantitative (1SOCOI)	(manager)	L2 Sociologie quantitative (2SOCOI)
	L1 Sociolog	L1 Sociologie, ethnologie et politiques sociales (15OCGG)	-	12 Sociologie et ethnologie (2SOCGT)
	L1 Mathém	L1 Mathématiques, économie, finance (IMIAPC)	Extension	L2 sociologie et pointiques sociales (2SOCTT)
	L1 Sciences	L1 Sciences économiques et sociales (195001)	COMMENSA	Township the state of the state
		מבייניייייייייייייייייייייייייייייייייי		12 Sciences economiques et sociales (2SECCL)
	L1 Gestion (1GESPE)	(JGESPE)		L2 Gestion (2GESPE)
to I (economique et commerciale technologique)				L2 Économie et management internationaux (2EGOGG)
	Li Economi	Li Economie et management (TEGOGP)		L2 Économie et management des entreprises (2EGOGM)
				L2 Économie et société (2EGOSG)
8	L1 Sciences	L1 Sciences économiques et sociales (1SECCL)	<b>4</b>	L2 Sciences économiques et sociales (2SECCL)
LSS (lettres et sciences sociales) ou B/L	L1 Économi	L1 Économie et management (1EGOGP)	1	L2 Économie et management internationaux (2EGOGG) L2 Économie et management des entreprises (2EGOGM)
				L2 Économie et société (2EGOSG)
	L1 Econom	L1 Economie, statistique et modélisation (1EGOGL)	<b>(1000)</b>	L2 Économie, statistique et modélisation (2EGOGL)
	L1 Gestion (2GESPE)	(2GESPE)	-	12 Gestion (2GESpE)

Annese 1.
Tobleous des
composibilités
for université

. .

		COMAINE ABTE LEATER LANGING	ST. I ANGIEC COIENCES UIIMAINITE TE COCIO	PROSPECTAL CONTRACT - Universal and Contract - Universal and Contract - Contr	Leans scoreine conespo
The Books of the Control of the Cont	Literary School Section (Section Section Secti	INCENSES.	ES HUMAINES EL SUCI	ILES	
中国の一大学の一大学の一大学の一大学の一大学の一大学の一大学の一大学の一大学の一大学	- Annea t	このでは、これは、これには、これには、これには、これには、これには、これには、これには	Année 2	UCENCE 2	Relais scolarité correspo
		L1 Etudes théâtrales	The second secon	L2 Études théâtrales	Pont de Bois
		L1 Études cinématographiques		L2 Études cinématographiques	
		L1 arts plastiques	- Contraction	L2 arts plastiques	Loui-oe-pois
		L1 Humanités	- Constitution	12 Humanités	Pont-de-Bois
		L1 allemand	- Management	L2 allemand	Sion-ep-luod
		L1 anglais	- Constant	12 anetais	Font-de-Bois
		L1 espagnol		12 ecoapol	Pont-de-Bois
		L1 italien	-	12 trailen	Pont-de-Bois
		L1 lettres modernes		12 lasters moderne	Pont-de-Bois
		L1 lettres classiones	(CONTRACTOR)	LZ Jestics modernes	Pont-de-Bois
lettres	" hunokhāgne "	_		LL rettres classiques	Pont-de-Bois
	* Hyporiiogiic »			L2 LEA anglais espagnol appliqués	Pont-de-Bois
		L1 LEA anglais allemand appliqués		L2 LEA anglais allemand appliqués	Pont-de-Bois
		L1 LEA anglais italien appliqués	Control of the Contro	L2 LEA anglais italien appliqués	Pont de Boir
		L1 Histoire	1	L2 Histoire	Sind-policy
		L1 Histoire et géographie	<b></b>	L2 Histoire et géographie	Louispeanois
		L1 Histoire de l'art et archéologie	- Consessed	L2 Histoire de l'art	Pont-de-Bois
		L1 Philosophie	discussion	12 Philosophia	Pont-de-Bois
				and court as	Pont-de-Bois
			« khågne »	L2 Aménagement, environnement et urbanisme (2GEOUP)	Cité Scientifique
		L1 Geographie et amenagement (IGEOPL)	- Lettres Ufm		
			- Lettres Lyon	L2 Géographie et aménagement (2GEOPL)	Cité Scientifique
		L1 Humanités	-	L2 Humanités	
		L1 allemand	1	12 allemand	Pont-de-Bois
		L1 anglais	1	and the second s	Pont-de-Bois
		T search 1		L anglais	Pont-de-Bois
		in Serker		L2 espagnol	Pont-de-Bois
		L1 italien	(managed)	L2 italien	Pont-de-Bois
		L1 lettres modernes		L2 lettres modernes	Pool de-Bois
		L1 lettres classiques	-	L2 lettres classiques	Pont-de-Bois
		L1 LEA anglais espagnol appliqués	-	L1 LEA anglais espagnol appliqués	100
LSS (lettres et sciences sociales) ou 8/L		L1 LEA anglais allemand appliqués		L2 LEA anglais allemand appliqués	Port de Bois
		L1 LEA anglais italien appliqués		L2 LEA anglais italien appliqués	SIDG-AD-NIIOL
		L1 Histoire	-	L2 Histoire	Sion-ep-no-
		L1 Histoire et géographie	Î	12 Histoire et géographie	Pont-oe-Bois
		L1 Philosophie – sociologie		12 Philosophie – sociologie	Pont-de-Bois
		L1 Sociologie quantitative (1SOCO!)	-	12 Social of the second of the	Pont-de-Bois
				the second for the second seco	Cité Scientifique
		L1 Sociologie, ethnologie et politiques sociales (1SOCGG)	1	LZ Sociologie et pointiques sociales (ZSOCTT)  LZ Sociologie et ethnologie (ZSOCGT)	Cité Scientifique Cité Scientifique
		L1 Géographie et aménagement (1GEOPL)	1	L2 Aménagement, environnement et urbanisme (2GEOUP)	Cité Scientifique
			-	12 Geographic et amenagement (20cOFL)	Cité Crisatifica.

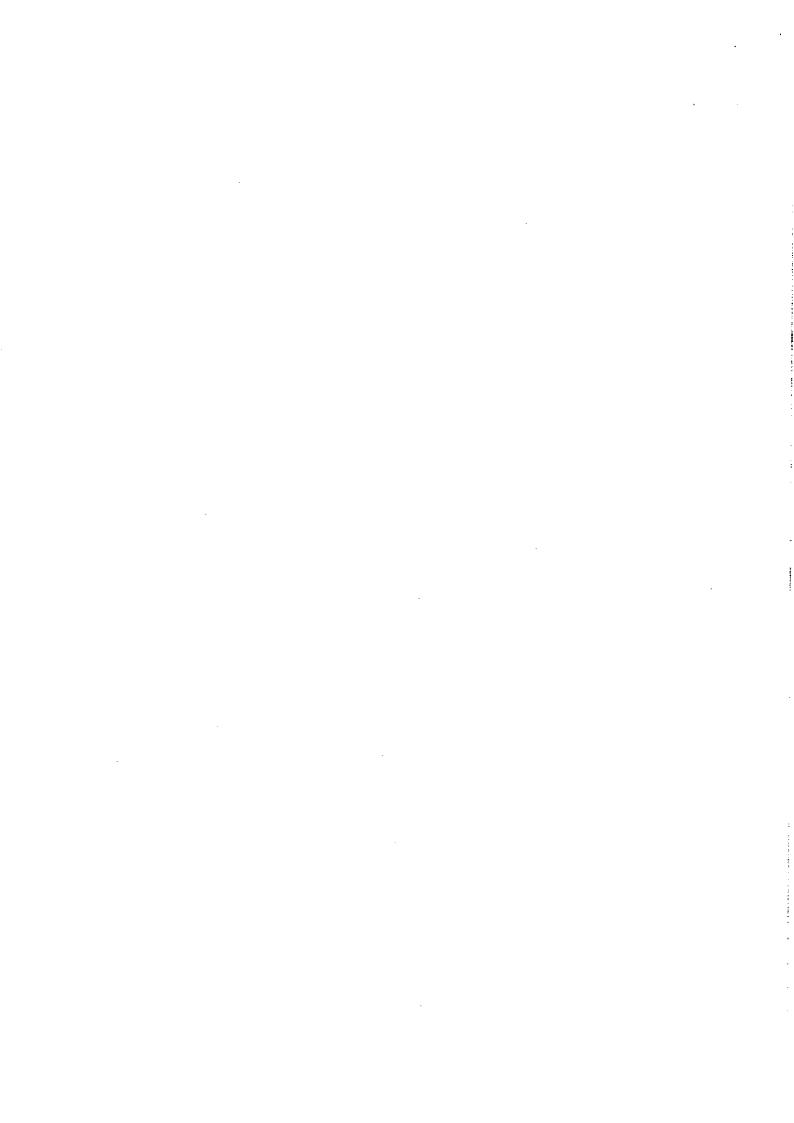
.

	2000	LICENCE	Annee Zeeser	LICENCE 2	Output to the same of the same
		DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	LOGIES	W. Challes (MO), And Cost 15 of a Late Commence on Authority Cost 15 of Cost	neials scolame correspondant
CPGE	Année 1	LICENCE 1 TO STATE OF THE STATE OF PROPERTY OF THE STATE	Année 2	LICENCE 2 SACTOR CONTRACTOR CONTR	
				12 Colombia da la Tassa / Octobre	Relais scolarité correspondant
				(STEELS) and the steel of the s	Cité Scientifique
bors i (bibliogie, chimie, physique et sciences de la terre)	BCPST	L1 portail SVTE (1VTEGE)	BCPST	LZ Sciences de la vie et de la terre (2SVTTP)	Cité Scientiflaue
				L2 Sciences de la vie (25VIVP)	Cité Scientifique
MP2I (mathémationes physique ingénierie et		COCCURATION OF THE PERSON OF T		LZ Chimie (2CHIGE)	Cité Scientifique
informatique)	MP2I	Li portali Mathématicues - Informacious // Miscaro	Σ	L2 Mathématiques (2MATPL)	Cité Scientifique
		(ADJILLI) Johnson Dobinson		LZ Physique (ZPHYGE)	Cité Scientifique
MP2I (mathematiques, physique, ingenierie et	MP21	L1 portail MPCSI (TXIGGE)		L2 Informatique (2INFGE)	Cité Scientifique
informatique)	i	L1 portail Mathématiques - Informatique (1MIFGV)	Æ	L2 Mathématiques (2MATPL)	Cité Scientifique
				L2 Physique (2PHYGE)	Cité Scientifique
MP21 (mathématicular percitation) (CMM				L2 Mathématiques (2MATPL)	
יידי ליינפיים יילפכי ליינים ביידים	MP2I	Li portali MPCSI (TXIGGE)	ě	L2 Physique (2PHYGE)	anhimman and
informatique)		L1 portail Mathématiques - Informatique (IMIFGV)	ē	L2 Mécanique (2MECPG)	Cité scientifique
				1.2 flectroning outstands distributes and an annual contraction of the	Cité Scientifique
				13 Mart A. Martin Martin (1987) and Martin (1987)	Cité Scientifique
	_			- retriementations (ZMATIV)	Cité Scientifique
MPSI (mathematiques, physiques et sciences de	MPCI	Mook a Mo	dM	L2 Physique (2PHYGE)	Cité Scientifique
l'ingénieur)			PSI	L2 Mécanique (2MECPG)	Sierrico Victoria
				1.2 Génie civil (2GENPG)	Cae Scientingue
				12 flectronione systèmes destributes automotione desperant	Cité Scientifique
				13 Mark American Charter	Cité Scientifique
				Table 1 and	Cité Scientifique
			:	LZ Crimie (ZCHIGE)	Cité Scientifique
PCSI (physique, chimie et sciences de l'ingénieur)	PCSI	L1 portail MPCSI (1XIGGE)	2	L2 Physique (2PHYGE)	and Series
			S	L2 Mécanique (2MECPG)	and the same
				L2 Physique, chimie (2PHCGG)	Cité ocientifique
				12 flarezoniene seethere dece	Cité Scientifique
			10	recommending systems electriques, automatique (ZEEAGR)	Cité Scientifique
			- 24	LZ Crimie (ZCHIOE)	Cité Scientifique
			5	C roysique (zravce)	Cité Scientifique
				L2 Mecanique (2MECPG)	Cité Scientifique
				12 Electronique, systèmes électriques, automatique (2EEAGR)	Supplied Self
				L2 Mathématiques (2MATPL)	Che Scientifique
	MP21			L2 Chimie (2CHIGE)	Cité scientifique
PSI (physique et sciences de l'ingénieur)	NAME OF THE PERSON OF THE PERS	L1 portail MPCSI (1XIGGE)	134	L2 Physique (2PHYGE)	Care Scientifica
	is La		•	L2 Mécanique (2MECPG)	cue scientifica
	•			L2 Génie civil (2GENPG)	Cile Scientifique
				L2 Électronique, systèmes électriques, automatique (2004).	Cité Scientifique
				L2 Sciences de la Terre (2STFTG)	Cité Scientifique
TB (technologie et biologie)		L1 portail SVTE (1VTEGE)		L2 Sciences de la vie et de la terre /25/7770)	Cité Scientifique
				12 Science de la vie 25 Charles	Cité Scientifique
To feach consisted and confederation				19 Office Office (Correct)	Cité Scientifique
The (recall longler, physique et chimie)		L1 portail MPCSI (1XIGGE)		רב כיווווויב (בירחוטב)	Cité Scientifique
				Lz Electronique, systèmes electriques, automatique (2EEAGR)	Cité Scientifique
TSI (technologie et sciences industrielles)		COOKE IS CAN INTERNATIONAL PROPERTY OF THE PRO		L2 Electronique, systèmes électriques, automatique (ZEEAGR)	Cité Scientifique
				L2 Mécanique (2MECPG)	Cité Scientificaire
				L2 Génie civil (2GENPG)	Cité Scientificas
	_			L2 Génie civil (2GENPG)	Cité Cointigue
ATS scientifiques (Adaptation techniciens supérieurs)		n Sans objet		L2 Mécanique (2MECPG)	Cité ocientifique
	2 année après un BTS)	(S		Company of the second s	
				La Electronique, systemes electriques, automatique (2EEAGR)	217

,

	Thuller Lookes P of the Compilipre H March St Openita		MS	Michels Amiens	Calvin Noyan		Thuilter Amiens Thuilter Amiens	Thuffer Amens	Thuller Aniens	Thuiller Amens	Thullier Amens P d'Ailty Compègne	Thiller Ansiers P d'Auly Compiègne	Thuillier Amens P d'Alby Complègne La Rames St Quentas	Thulker Amens P d'Allh Companya La Rames Si Quentia	Curle Nogent	Curre Hogeal
ACCAUTE COSTENZOND UNE	Pre-picture of processing of the processing of t			var o equivarience possible	Pas d'équivalence possible	P45 of boulvalence possible	Pts of fiquivalence possible	Pas Chephodonce passible	Pas d'Aquivalence possible	Pas d'équivalence possible	Pas d'equèvalence possible	Pas d'Aquivelence possible	Pas d'Aquhalence possible	Pas d'Aquinalmeca possible	Pas d'équivalence possible	Pas d'équivalence possible
NO STAR STREET WOTH THE PARTY OF	U Germanica U Bellevier U Georgephe et emeloagement U LECT (3 LECT (3 LECT (4	Li Herseles ; Li Géographie et	endugenent	L3 management ( IAE)	U eco gestion	(3 aco gestion	L3 management [AE] L3 PS L3 Admin, L3 PV, L3 physique	Li on lien seec in Li volidder. Li sefrek parcours ingelniaries Coffetions, parcours systemes Coffetions, parcours systemes Friending also conseques Numérique et Consequies; parcours métiers du numérique	U en lea evec la IZ validae U scTech parcours Ingehierie Logistique, parcours Systèmes Embarqués, parcours Mécanique Numérique et Cenception	Li en lien avec le Li validée Li screde: parcours ingénierie Logistique, percours Systèmes Embarquée, parcours Mécanleue Virnéfique et Conception	L3 on lien avec la L3 validae L3 scTech percours ingeleiera Legistique, parcours Systèmes Emberqués, percours Metanique Numérique et Conception	13 en lea avec la 12 validée O screch persours ingénieria Logétique, persours Syrtémes Emberquée, persours Mécanique Humérque et Conception	L3 en lise avec la L3 validée L3 scTech parcours lageniere Lagistique, parcours Systèmes Embarques, parcours Mécanique Numérique et Conceptios	La sel len avec la 12 validée La sel'ach parcours ingéniarie Logistique, parcours Syrtémes Embarques, parcours Mécraque Numérique et Conception	Li on ten avec ia Li validas La scrieda parcoura inginieria Logistique, parcoura Systèmes Embarqués, parcoura Mécanque Numérique et	U en len avec la L'avilde La effect parcours ingéniers Logistique, parcours Systèmes Embarqués, parcours Mécanique Numérique et
Jerne anne (P.K. Frate	ŧ	. 1/8	le l		ECG	Ę	EQ3	MPI math, phy, info	MP/MP*; math, phy	PSt: physe de l'ingè	MP: math, phy	PSI: phy.xc de Pingé	PC/PC*; phy, chimie	PSI: phy.xc.de fingé	PT: Phy, techno	PSE phy et sc de l'Ingé
AUTHALENCE	Sur dessine, commission sobte UPN/CPGE	Sur dessier, commission mixte	Sur dostier, commission minte	Ser dossler, commission micre	UPIV/CHGE	Sur dessier, commission mixte	Ser dossler, commission mixta UPW/CPGE	Ser dessier, commission mates UPA/COGGE seaf L2 Info pas d' equivalence possible	Ser dessier, covertaine mints UPM/CPGE seaf L2 Info pas d' equivalence possible	Sur dessier, commission minte UPIV/CPGE	Sur dessier, commission mikts UPN/CPGE	Ser donier, commission mace UPW/CPGE	Ser dossier, commission micre UPIV/CPGE	Sur dossibe, commission micto	Ser dessier, commission mate UPA/CPGE	Sur dosser, commission micra UPV/CPGE
DISCRIPTION POSSIBLE IN LIFE FOUNDATING	L2 Lettue-SDL L2 Hittore ; L2 Gelegaphia et auchingument L2 LETTA LEA L2 Philosophia L2 Artz (Heart March)	L2 Histoire ; L2 Gdographia at ambinagement		STATE OF THE STATE	L2 eco gestion	12 ace partien	La physique, La chimie, La svr, La ses	Li math, Li phrisque, , Li echech Li INFO	Li math, Li physique	Li math, Li physique, Li ser, Li scfech	L2 math, L2 physique,	पि स्टोब्स्ट्रेस पि स्टोब्स्ट्रेस पि स्टोब्स्ट्रेस	L7 math, L2 physique, L2 chimle, L3 scTech,	Li math, Li physique, Li schech, Li Sil	Li physique, Li schech, Li SPI	L2 math, L2 physique, L2 scTech, L2.591
Jemie anner Celus	\$	Va.	22	3	1000	19	lOST	MP: meth, phy, info	bat/hip"; math, phy	PEL physe de l'Ingé	MP. meth, phy	PSI; phy,sc de l'ingé	PC/PCT; phy, chimte	PSI: phy,ac de Tangé	PT; Phy, techno	PSI: phy et se de l'ingé
6 I QUINALIMEI	Sur donaler, commission missis UP/V/CNCE	Sur dossier, commission misse UPIV/CPGE	Sur dossier, commission mints UPIV/ONG	Sur dossier, commission	Sur deader controlled	minta UP IV/CPGE	Sur dession, commission mikts UN/COGE	Sur dossler, commission mates UPW/CNGE	Sur dessine, commission minto UPN/CPGE	Sur dessite, commission mints UPIV/ONCE	Sor dessin, commission mate up//crc	Sor desiler, commission mates UP/V/CPGE	Ser dossier, commission minte UP/V/CP/GE	Sur dessley, commission mates UP/V/OFGE	Ser dotaler, commission minns UP/V/CPGE	Sur dossiw, commission mists UPN/ONG
CPGI (RAI)	LI Lettres SD. Portal Histoire Coggraphia Li Bengoo Li Redinescophia Li Arto (Newri Marrin)	Pertall Histoire Géographia	Portal languas ; 1,1 aco gestion	Pertall Hatoire Glographie,		Ut eco gestion	Li physique, Li chiesie, Li SVT, Li SPS Portuil Histolie Géographie	C meth	Li physician, Li chimia, Li informatique, Li SPI, Li scTech		Li meth, Li physique,	L chimig Li Sp.	Umeth, Uphysee. U denie.	Li sefecch, Li SPI	L mash, Li physique, Li chick	Li sefect, Li Sti
CFGI	*	4		ğ	1	74	5		\$		Ş	4	Į			ę
AND THE COMPANY OF THE PARTY OF	. interes	Lettres et sciences sociales		Vole generale	No.	anbdonoupar area	Biologie, chimie, physique et sciences de la terre		Mathématiques, physique ingénérie es informatique		Mathematiques, physique et scences		Physique, chimie et sdences de Tienenberr		Physique, technologie et sciences de	
610 paragraphic et	rieses.			Economique et commerdale		1	- 1		-			Schentifique				

			_	Τ
Thuffier Amiess		Thuillian Aminos		about al
. Pas d'équivulence possible	1 多月足量		一年 一年 五縣 萬	
L3 ec fen avec la L3 validée L3 ecf ech parcours ingériaire Lagistique, parcours éystèmes Embarquis, parcours Méxanique Numérque et	Conception			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2		OFB CAMP	0.5 - 10.5 (1.5 - 1.5 (1.5 (1.5 (1.5 (1.5 (1.5 (1.5 (1.5	ATS 840
Sur dosser, commission mote UPN/CPGE		Sur dossler, commission mixte UP/V/CPGE	45.0	Sur dossier, commission mixte UPIV/CPGE
L2 scfeds, t3 Sm	A THE STREET STREET	L2 Arts Plastiques L2 histoire de Fart		USVE
2	1000	ORS CAM		ATS BIO
Sur dossier, commission mate UP/V/CPGE	The Control of the Co	Sur dossier, commission marte UPIV/CPGE	Car dossing commission	mbds UP/V/CPGE
Id El Mayor II	SCHOOL SQUAREST SATURAGE	UAR	DATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY AND ADDRESS.	usn
P		OFFICIN	THE PARTY NAMED IN	A13 Bio
Technologie et sciences industrielles	Classes Préparatoires Aux Études	Supérieures-Classes  D'Approfoadissement En Arts  Plastiques	Adaptation Technicien Superieur	Biologie
		Uttéraire	Aerdenda	



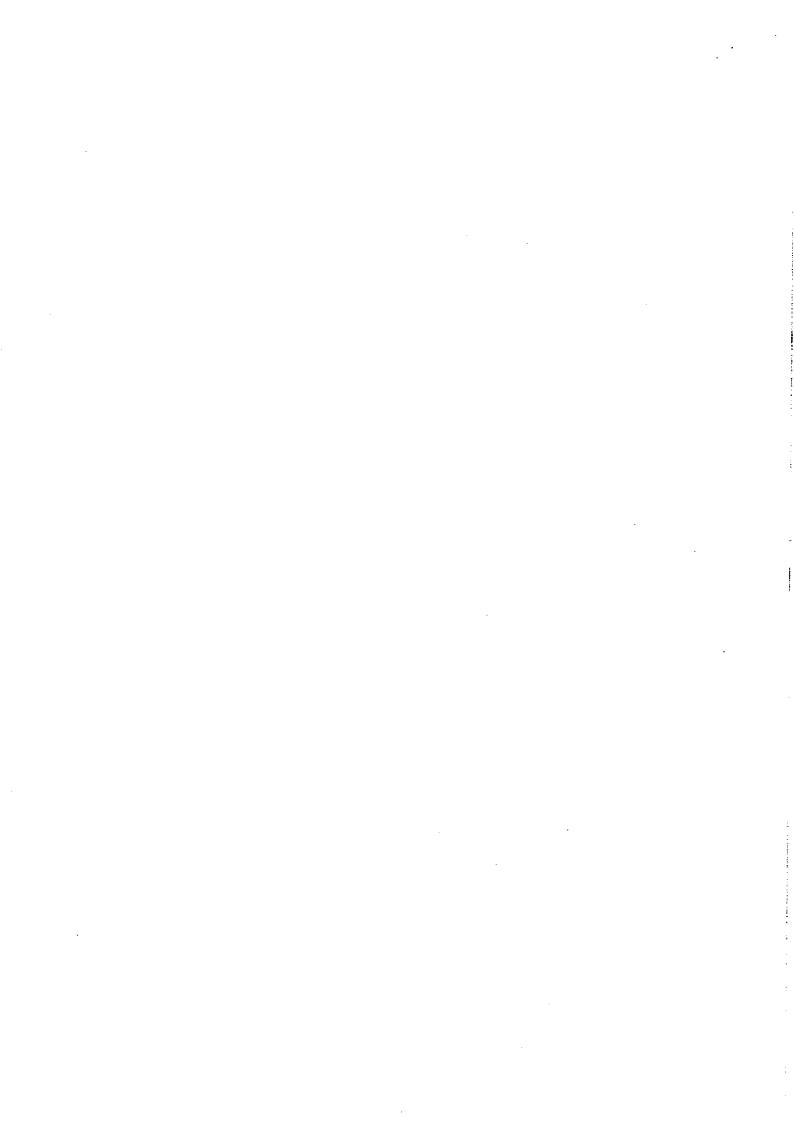
# Université Polytechnique Hauts-de-France

LYGE I	Licence I'	.C39dO	The state of the s
BCPST (biologie, chimie, physique et science de la terre)	L1 Sciences de la vie - Biotechnologies et agroalimentaire	PCDCT (highwing skiming the sk	ricence 7
BCPST (biologie, chimie, physique et science de la terre)		per 31 (bibliogie, chimie, physique et science de la terre)	L2 Sciences de la vie - Biotechnologies et agroalimentaire
BCPST (biologie, chimie, physique et science de la terre)	CT Sciences de la Vie - Diotechnologies et agroalimentaire	BCPST (biologie, chimie, physique et science de la terre)	L2 Sciences de la vie - Biotechnologies et agroalimentaire
vétérinaire	L1 Sciences de la vie - Biotechnologies et agroalimentaire	BCPST (biologie, chimie, physique et science de la terre) - véréci (2 Scionce de la circa	Colombia de la circa de la colombia
EC ( économique et commerciale option sciences)	L1 Gestion L1 Administration économique et sociale	EC ( économique et commerciale option sciences)	12 Gestion
	L1 arts - Arts plastiques		12 arts Arts also economique et sociale
	L1 arts - Arts numériques	9	12 arts Arts prescriptues
	L1 langues étrangères appliquées - Anglais/Allemand		12 Januar demanden and 11 Januar demanden
	L1 langues étrangères appliquées - Anglais/Espagnol		LZ langues et angeres appliquees - Anglais/Allemand
	L1 langues, littératures et civilisations étrangères et régionales -		L. langues etrangères appliquées - Anglais/Espagnol
Hypokhågne		Khâgne	Lz iangues, interatures et civilisations étrangères et régionales -
	L1 langues, littératures et civilisations étrangères et régionales -		To locate the second control of the second c
	Espagnol		Lz langues, interatures et civilisations étrangères et régionales
	L1 Lettres - Lettres, langues, traduction		Espagnoi
P	11 lettres - lettres arts himanités		L2 Lettres - Lettres, langues, traduction
	11 Sciences sociales - Histories of resourchio		L2 Lettres - Lettres, arts, humanités
	11 lettree lettree lettree lettree tradities		L2 Sciences sociales - Histoire et géographie
I S (lettes at sciences socials and I S)	בד בכניוכי בכניוכי ומוופחכי וומחתרווסנו		L2 Lettres - Lettres, langues, traduction
ייים (יבונובי בו פרופובי פסרופובי) מת p/ ר	L1 Lettres - Lettres, arts, humanités	LSH (lettres sciences humaines)	L2 Lettres - Lettres, arts. humanités
	L.1 Sciences sociales - Histoire et géographie	1	L2 Sciences sociales - Histoire et géographie
	L1 Mathématiques		12 Mathématiques
	L1 Informatique		12 Informations
MP21 (mathématiques abysique autoriación estinational	L1 Physlque-Chimie	MP (mathématiques, physique)	2 de la companya de l
in a time and a state of the st	L1 Sciences pour l'ingénieur - Génie électrique et informations	MPI (mathématiques, physique, informatique)	LZ Physique Chimie - Sciences physiques et applications
	Industrielle	PSI (physique et sciences pour l'ingénieur)	L2 Sciences pour l'ingénieur - Génie électrique et informatique
	11 Sciences pour l'ingépieur - Ingépierie mérorieure		industrielle
			L2 Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie mécanique
	11 Physicale-Chimio		L2 Mathématiques
MPSI (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur)	[1 Sciences nour l'ingénieur - Génie électrique et informations	MP (mathématiques, physique)	L2 Physique Chimie - Sciences physiques et applications
	industrielle	PSI (physique et sciences pour l'ingénieur)	L2 Sciences pour l'ingénieur - Génie électrique et informatique
	L1 Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie méranique		industrielle
	בייניים ליכי בייניים וויפריובים ו		L2 Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie mécanique
	L1 Physique-Chimie		L2 Physique Chimie - Chimie et applications
PCSI (physique, chimie, sciences de l'ingénieur)	L1 Sciences pour l'ingénieur - Génie électrique et informatique   PC (physique, chimie)	PC (physique, chimie)	L2 Physique Chimie - Sciences physiques et applications
	industrielle	PSI (physique et sciences de l'ingénieur)	L2 Sciences pour l'ingénieur - Génie électrique et informatique
	L1 Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie mécanique		industrielle
	11 Sciences pour Plansbaieur Chair blantic at infe		L2 Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie mécanique
TSI (Technologie et Sciences Industrielles)	industrielle	TCI (Tachenbel secrets 3 to single polymer) 171	L2 Sciences pour l'ingénieur - Génie électrique et informatique
	L1 Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie mécanique	יבי (בכייווסוספוב בר ארופוורפא ווומחאתופוופא)	industrielle
			LZ Sciences pour l'ingénieur - Ingénierie mécanique

· . .

CPGE / Université d'Artois

INSCRIPTION		2ème année		MODALITE		The second secon	MODALITE	
CONTROL OF	D'EQUIVALENCE	CPGE	INSCRIPTION POSSIBLE EN L2	D'OBTENTION ET D'EQUIVALENCE	KHUBE	INSCRIPTION POSSIBLE EN L3	D'OBTENTION ET D'EQUIVALENCE	Lycées concernés dans l'Académie de Lille
L1 Portail ALL		A/L		Charles and Charle	A/L	(sous conditions de sous-		Lycée Gambetta-Carnot à Arras
		B/L	12 lettres Modernes		B/L	admissiblité, admissibilité et	Equivalence 180	Lycee Chatelet a Douai
Ques posi el LI portail SHS élèv le c men	Questionnaire de positionnement envoyé aux elèves CPGE1 sur le choix d'une mention de L1 à valider dans un	A/L	L2 Lettres-Histoire-Droit L2 Histoire L2 Géographie et aménagement L2 Langues (LEA ou LLCER)		A/L	/ou moyenne annuelle) L3 Lettres modernes L3 Histoire L3 Géographie et aménagement L3 langues (LEA/LLCER)	ECTS et/ou obtention de la Licence (si obtention des examens)	Lycée Gambetta-Carnot à Arras
form	catalogue de formations en lien avec le domaine.	BCPST2	L2 Physique Chimie L2 Chimie L2 SVT	e correspondant a leur choix de L1 en CPGE1. La mention de L2 est				Lycée Robespierre à Arras
La Portail STS est pa	La mention de L1 est validée en partie ou en	MPI/MPI*	L2 Maths L2 Info L2 Sciences pour l'ingénieur	validée en partie ou en totalité (0 à 60 ECTS) lors			\	Lycée Guy Mollet à Arras
tota ECTS	totalité (0 à 60 ECTS) lors d'une	MP/MP* PSI/PSI*	L2 Maths L2 Info	d'une commission mixte			\	
8	commission mixte	PC/PC*	L2 Physique Chimie L2 Sciences pour l'ingénieur	Artois/CPGE.		\		Lycée Robespierre à Arras Lycée Châtelet à Douai
An L1 Portail DEG	Artois/CPGE.	ECG2	L2 Eco gestion L2 AES L2 Lettres modernes L2 Langues (LEA ou LLCER)			$\times$		Lycée Gambetta Carnot à Arras
La broit ECTS) cor	La mention de L1 Droit est validée en partie ou en totalité (0 à 60 ECTS) lors d'une commission mixte Artois/CPGE.	ENS-D1	L2 Droit (double diplôme)	La mention de L2 Droit est validée en partie ou en totalité (0 à 60 ECTS) lors d'une commission mixte Artois/CPGE.				Lycée Corot à Douai



# UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D'OPALE

Tableau des compatibilités entre filières CPGE et cursus universitaires pour les inscriptions administratives – campagne 2024-2025

Chaque année, au mois de juillet, des Commissions Paritaires Mixtes (composées d'enseignants de l'ULCO et des lycées concernés) se réunissent afin d'attribuer, ou non, les 60/120 ECTS à chaque étudiant inscrit à l'ULCO

## DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION

			_	4	_	
LICENCE 2		L2 Economie-Gestion	L2 Géographie	(pour le parcours HGG)	L2 Histoire	(pour le parcours HGG)
Année 2		2 parcours :		- Maths appli + HGG	- Maths appli + ESH	
LICENCE 1	L1 Economie-Gestion		L1 Géographie	(pour le parcours HGG)	L1 Histoire	(pour le parcours HGG)
Année 1	2 parcours :	du		- Maths appli + Economie,	Sociologie et Histoire du monde L1 Histoire	contemporain (ESH)
CPGE		ECG	(Economique et Commerciale Générale)			

## **DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

CPGE	Année 1	LICENCE 1	Année 2	LICENCE 2
NPM		L1 Informatique		L2 Informatique
(Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)	MPSI	L1 Mathématiques	MP ou PSI	L2 Mathématiques
		L1 Physique-Chimie		L2 Physique-Chimie
		L1 Informatique		L2 Informatique
PCSI (Physique, Chimie et Sciences de l'Ingénieur)	PCSI	L1 Mathématiques	PC ou PSI	L2 Mathématiques

. tender omer kiloner i ode

L2 Physique-Chimie	L2 Informatique	L2 Mathématiques	L2 Physique-Chimie
		PT ou PSI	
L1 Physique-Chimie	L1 Informatique	L1 Mathématiques	L1 Physique-Chimie
		PTSI	
		PTSI (Physique, Technologie et Sciences de l'Ingénieur)	

### DOMAINE ARTS, LETTRES, LANGUES

	1		<del></del>			1
LICENCE 2	L2 LEA - Anglais/Espagnol	L2 Lettres Modernes	L2 LLCER/Anglais	L2 LLCER /Espagnol	L2 Géographie	L2 Histoire
Année 2			1			
LICENCE 1	L1 LEA - Anglais/Espagnol	L1 Lettres Modernes	11 LLCER/Anglais	L1 LLCER /Espagnol	L1 Géographie	L1 Histoire
Année 1						
CPGE			Littéraire			
	Année 1 LICENCE 1 Année 2	Année 1 LICENCE 1 Année 2 L1 LEA - Anglais/Espagnol	Année 1 LLEA - Anglais/Espagnol L1 LEA - Anglais/Espagnol L1 Lettres Modernes	Année 1 LICENCE 1 Année 2  L1 LEA - Anglais/Espagnol  L1 Lettres Modernes  L1 LLCER/Anglais	Année 1 LICER/Espagnol  L1 LEA - Anglais/Espagnol  L1 Lettres Modernes  L1 LLCER/Anglais  L1 LLCER/Anglais  L1 LLCER/Espagnol  L1 LLCER / Espagnol	Année 1 LICEN - Anglais/Espagnol L1 LEA - Anglais/Espagnol L1 LCER/Anglais L1 LLCER/Anglais L1 LLCER / Espagnol L1 Géographie L1 Géographie

• .

Annene 2

LOGO université

LOGO Lycée

### Modèle adaptable de convention de partenariat Lycée/université CPGE/Licence

Modele portenouel-CPSE

Entre

L'Université  Représentée par son président, Monsieur
ci-après dénommée « l'université »
et
le Lycée  Représenté par son proviseur, Madame/Monsieur
ci-après dénommé « le lycée »
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L612-3, L 719-4, L841-5, D 123-13, D612-29, D841-3,
Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
Vu la loi n°2013-60 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; Vu la circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2014-1073 du 22-09-2014 relatif aux modalités d'inscription des étudiants des CPGE de lycées publics dans un EPCSCP
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche
Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son
article 4;
Vu la convention cadre Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université du
Vu la délibération du conseil d'administration du Lycée

### **PREAMBULE**

L'objectif de cette convention est de favoriser la réussite de tous les étudiants en fluidifiant et sécurisant leur parcours à travers l'élaboration d'un schéma concerté des doubles inscriptions, des passerelles et des équivalences.

Le développement de dispositifs conjoints entre lycée et établissement du supérieur constitue le fondement d'un véritable continuum bac-3 / bac+3 en permettant aux élèves de construire leur parcours d'orientation ainsi qu'en facilitant la spécialisation progressive des étudiants.

Les classes préparatoires aux grandes écoles établies dans les lycées dispensent des formations de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent, dans le cadre de l'architecture européenne des études définie

par l'article D123-13 du code de l'éducation et fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat, au sein des études conduisant au grade de licence.

L'article L612-3 du code de l'éducation impose à chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP) de son choix dans son académie, afin de faciliter les parcours de formation des étudiants et de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche.

La signature systématique d'une convention « Lycée proposant des CPGE et Université » crée les conditions de rapprochement entre ces deux modalités de formation et offre une réelle validation du parcours des étudiants de CPGE au sein de l'université, et ce quelque que soit le lycée dans lequel est scolarisé l'étudiant.

### Article 1. Objet de la convention

Afin d'améliorer leur attractivité et l'efficacité du système éducatif régional, les universités et les CPGE de la région Hauts-de-France s'engagent à renforcer leur partenariat. Cette coopération vise en premier lieu à faciliter l'intégration des élèves sortant de CPGE ou la réorientation des élèves quittant une CPGE en cours de parcours dans les formations proposées par les universités, afin de prévenir les abandons éventuels.

Elle se fixe plus généralement comme objectif d'établir à travers des actions partagées une coopération renforcée entre les établissements signataires. Les signataires prévoient en particulier d'améliorer l'information mutuelle sur les formations proposées, de faciliter les rencontres entre enseignants, enseignants-chercheurs et responsables des formations autour de sujets d'intérêt commun, d'organiser des conférences d'enseignants-chercheurs dans les CPGE sur des thèmes en lien avec les formations, de sensibiliser les élèves à la recherche.

L'objet de la présente convention est de préciser les modalités de collaboration, d'inscriptions, de mise en place des passerelles et des équivalences entre l'université...... et le lycée ...........

### Article 2. Formations concernées par le partenariat entre le Lycée et l'Université

La convention établit un partenariat pour les classes préparatoires du lycée :
<del>-</del>
et les formations de l'Université préparant à la licence mention :

et les BUT préparés par les IUT de l'université (dans le cadre des réorientations).

### Article 3. Communication / publicité de la convention

La présente convention s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre les lycées et les EPCSCP. Afin d'informer les étudiants, les élèves et leurs familles de l'existence de cette convention, les parties s'engagent à mener les actions de communication et d'information listées ci-dessous, notamment :

- affichage de la présente convention sur la plateforme Parcoursup ;
- communication sur le site institutionnel du lycée et de l'université;
- .....

### Article 4. Actions et contenu du partenariat

### 4.1 Accompagnement des étudiants

L'inscription des étudiants de CPGE leur assure l'accessibilité aux services de l'Université suivants :

- .....

### 4.2 Mutualisation des ressources

Dans le respect de la cohérence des enseignements, des programmes en vigueur et des statuts des personnels, des actions ponctuelles communes de formation peuvent être envisagées :

- .....

L'accès des élèves en CPGE aux laboratoires de recherche de l'université pourra être facilité (par exemple dans le cadre des TIPE). Les directeurs des UFR pourront proposer un accompagnement des projets des élèves en CPGE par les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'université. Les lycées pourront également faciliter l'accès à leurs plateformes technologiques des lycées.

### 4.3 Information et communication

Les établissements signataires s'engagent dans une volonté commune de rapprocher les enseignants et personnels intervenant dans l'information et l'accompagnement des élèves et des étudiants. En vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement et d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement, au moins une réunion par an sera organisée entre acteurs concernés du lycée et de l'université.

### 4.4 Fluidité des parcours

Le partenariat entre l'Université et le Lycée vise à fluidifier les parcours des étudiants, à favoriser une mutualisation des ressources mises à disposition et apporter une meilleure connaissance des différentes formations offertes et des enseignements dispensés, à rapprocher les acteurs des deux établissements.

### > Procédure de validation des parcours

Dans chaque université est constituée une commission pédagogique mixte chargée d'examiner les dossiers des élèves de CPGE candidats à l'entrée ou à la poursuite de leur cursus à l'université, de valider les équivalences et d'attribuer les ECTS correspondant à la licence envisagée.

Les candidatures sont présentées par le lycée, qui propose les ECTS sur avis du conseil de classe et délivre une attestation descriptive du parcours de formation mentionnant un nombre d'ECTS permettant à chaque étudiant de faire reconnaître et valider son parcours par l'université.

- La commission pédagogique mixte est présidée par un enseignant-chercheur désigné par le Président de l'université. Elle comprend pour chaque cursus :
  - le Proviseur du lycée d'origine et le professeur coordonnateur de la CPGE concernée (ou leur représentant)
  - un représentant de la composante de l'université assurant le cursus licence envisagé
  - le responsable pédagogique du cursus de licence envisagé ou son représentant
     Lorsque les candidatures émanant d'un même lycée concernent différents cursus de licence, la commission est étendue à autant de représentants que nécessaire.

- Les modalités de validation du parcours des élèves de CPGE et l'attribution des ECTS correspondants par les commissions mixtes s'appuient sur les principes suivants :
  - Le caractère non systématique de l'attribution des ECTS: un étudiant manifestement défaillant (défaut d'assiduité, travail ou résultats notoirement insuffisants) pourrait ne pas avoir de validation, ou n'obtenir qu'une partie des 60 crédits prévus pour une année de scolarité. La validation des crédits relève de la compétence de l'université: 60 ECTS pour les étudiants de première année autorisés à passer en deuxième année de CPGE ou considérés comme ayant la capacité de poursuivre en seconde année dans un EPCSP.
  - Les admissions dans une licence donnée, en L2 et en L3 sont conditionnées par l'attribution des 60 et 120 ECTS.
  - En cas de réorientation, aucun crédit n'est délivré systématiquement si celle-ci s'effectue avant la fin du premier semestre de L1.
  - Dans le cas particulier d'étudiants autorisés à doubler leur deuxième année de CPGE, un examen approfondi de la candidature est réalisé au cas par cas pour déterminer les modalités d'obtention éventuelle de 180 ECTS.
  - Un tableau recensant les équivalences possibles figure en annexe de la convention. Il sera élaboré de façon partenariale et pourra être révisé si nécessaire (évolution de l'offre de formation, réforme éventuelle,...)

### Réorientation

La procédure de réorientation a vocation à sécuriser le parcours des étudiants inscrits en CPGE. Au cours de l'année universitaire, l'élève de CPGE peut se réorienter dans le cursus de licence dans lequel il est inscrit à l'université.

Dans le cadre des procédures propres à l'université, l'élève de CPGE peut solliciter une réorientation dans une autre formation proposée par l'établissement (BUT, autre licence...)

### > Calendrier

Les périodes d'intégration en licence sont les suivantes :

- 4....

### Article 5. Inscriptions des étudiants

Tout étudiant souhaitant bénéficier des dispositions de la présente convention doit s'inscrire à la fois dans le lycée et dans l'université ayant conventionné avec le lycée. Cette convention couvre une seule inscription dans une licence.

Les élèves inscrits en CPGE qui n'ont pas acquitté les droits d'inscriptions prévus à l'article L.719-4 du Code de l'éducation perdront le bénéfice de toutes les dispositions contenues dans la convention.

L'université procèdera à l'inscription administrative des étudiants du lycée au sein de l'EPSCP avant le ..... de l'année en cours et transmettra au lycée la liste des étudiants inscrits avant le 15 décembre. La délivrance de la carte d'étudiant par l'université interviendra dès l'inscription définitive de l'étudiant.

Le contenu, la procédure de traitement et les modalités de transmission des dossiers d'inscription (formulaire papier ou inscription en ligne) seront précisés dans un courrier envoyé par l'université au Proviseur du lycée.

Les droits d'inscription sont perçus par l'université, le montant est fixé par arrêté ministériel.

Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription.

Préalablement à leur inscription à l'université, les étudiants de CPGE doivent s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'étudiant obtient une attestation de paiement après versement de la CVEC, qu'il devra présenter au moment de son inscription à l'université.

Les étudiants boursiers ou les bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles, les étudiants réfugiés, les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire sont exonérés du paiement de la CVEC.

### Article 6. Suivi des conventions

Un comité de suivi local est constitué pour cette convention de partenariat. Il se réunira périodiquement pour examiner toutes les questions concernant la coopération, de résoudre de manière consensuelle les éventuelles difficultés et d'envisager les actions futures permettant de renforcer la coopération. Le comité de suivi formule des avis transmis aux proviseurs des lycées signataires ainsi qu'au président de l'université.

### Article 7. Durée de la convention.

La convention est établie annuellement avec tacite reconduction à compter de la date de signature, sauf dénonciation conforme à la procédure prévue à l'article 8 de la présente convention.

### Article 8. Modification de la convention

Toute modification ou renonciation à l'une des dispositions de la présente convention ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un accord écrit, sous forme d'avenant, dûment signé par les parties concernées.

### Article 9. Dénonciation de la convention

Si l'une des parties ne souhaite pas reconduire son engagement, elle devra le signifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, ce au moins deux (2) mois avant la prochaine échéance de la convention.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, la partie insatisfaite pourra résilier la convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie. Passé un délai de 3 mois à compter de la date à laquelle l'autre partie aura reçu première présentation de la lettre, la partie dénonciatrice ne sera pas engagée par la présente convention.

En cas de dénonciation de la présente convention par une ou plusieurs parties, les étudiants concernés par son application continueront de bénéficier de ses dispositions jusqu'à la fin de l'année scolaire/universitaire en cours lors de la dénonciation.

### Article 10. Litige

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. En cas de désaccord persistant, l'une des parties pourra saisir le tribunal administratif de ....

Fait à, en deux exemplaires originaux, le	
Le président de l'Université	Le proviseur du Lycée



### CONVENTION CPGE: PARTENARIATS LYCEE / UNIVERSITE

Liste des lycées partenaires de l'université d'Artois en 2025-2026 :

### **ARRAS**:

- Lycée Gambetta-Carnot : CPGE A/L ; B/L ; ECG

- Lycée Guy Mollet : CPGE MP2I ; MPSI ; MPI

- Lycée Robespierre : CPGE BCPST ; MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI

### DOUAI:

- Lycée Albert Châtelet : CPGE A/L ; B/L ; MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI

- Lycée Jean-Baptiste Corot : CPGE ENS – D1